

Première réunion

du comité de suivi des terrasses des Halles

(10/02/10)

Le 10 février s'est réuni pour la première fois le comité de suivi des terrasses des Halles, convoqué par le Maire du 1^{er} sur une proposition de notre association. Le principe de ce comité a été confirmé : il se réunira 4 fois par an, en présence des services de la ville et de la préfecture concernés, et travaillera à l'amélioration concrète de la situation dans les différentes rues du quartier des Halles, sans attendre une hypothétique refonte de la réglementation.

A l'occasion de cette réunion, nous avons appris que la Préfecture de police vient de prendre un arrêté pour interdire la vente à emporter pour l'ensemble des établissements du secteur de 0h30 à 6h du matin. Les établissements ne pourront rester ouverts jusqu'à 2h du matin que s'ils disposent d'une porte pour fermer leur local, cessent toute activité sur leur guichet extérieur et poursuivent la vente dedans. Nous avons demandé quels moyens de contrôle seraient utilisés : d'après le Maire, quand la Préfecture prend ce genre d'arrêté sur une zone circonscrite, les moyens suivent.

La Direction de l'urbanisme, qui donne les autorisations de terrasses, étant absente à cette réunion, aucune confirmation sur le retrait des autorisations qui avaient été accordées rues Lombard et St-Denis pour occuper toute la largeur de la voie.

En revanche, le Maire a donné son accord pour un cloutage des terrasses sur l'ensemble de la zone, en commençant par le bas de la rue St Denis. Un plan de cloutage doit nous être communiqué quelques jours avant la prochaine réunion, qui aura lieu en avril, de façon à vérifier que les autorisations de terrasses respectent la loi et soient cohérentes avant de les clouter.

Autre mesure très positive prise par la DVD dans le secteur : des potelets ont été déplacés au carrefour Lombards / St Denis, empêchant désormais les voitures de se garer et de bloquer l'accès pompiers. Nous participerons assidument à cette commission et vous tiendrons au courant des progrès enregistrés.